

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie de REIMS – 2022/2023 n°3

sa.reims@snuiep.fr - <https://reims.snuiep.fr>

06.12.68.26.60

ÉDITO du Secrétaire Académique



Salaires : le choc d'attractivité n'aura pas lieu !

Les négociations sur les augmentations de rémunérations que le ministère persiste à appeler revalorisation ont commencé. Les chiffres confirment la tromperie de la promesse d'E. Macron : il n'y aurait pas une augmentation de 10 % pour tous les personnels sans contreparties. Et en tout état de cause ces 10 %

n'auraient même pas suffi pour compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années.

Le ministère fait le choix de répartir la pénurie. Dans une des hypothèses, seul-es les professeur-es, CPE et PsyEN ayant jusqu'à 26 ans d'ancienneté seraient concerné-es par les mesures salariales

De plus, c'est à coup d'indemnités et non par une revalorisation de la grille indiciaire que le ministère prétend opérer une revalorisation « inédite » : en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, ce choix est une véritable provocation !

Plus grave : les chiffres présentés confirment que le pacte et sa logique délétère du travailler plus pour gagner plus sont l'axe central du projet ministériel, au mépris de la crise que traverse l'Éducation nationale. Autant de mesures qui vont accroître la charge de travail des personnels, déjà très lourde comme l'ont montré les enquêtes institutionnelles et qui vont aussi aggraver les inégalités femmes/hommes. Cela confirme aussi que le pacte est un outil de remise en cause de nos statuts.

Pour la FSU, ces propositions sont inacceptables. Elles sont la preuve de l'absolue nécessité d'un collectif budgétaire qui permettrait de dégager une enveloppe conséquente conjuguée à un plan pluriannuel pour un rattrapage des pertes et une revalorisation sans contreparties, de toutes et tous, début, milieu et fin de carrière.

Salaires, retraites, conditions de travail : la colère des personnels s'exprime fortement dans les mobilisations actuelles. Plus que jamais, la FSU appelle à amplifier ses mouvements

Régis DEVALLE
Secrétaire Académique
Coordinateur SNUIEP-FSU GRAND-EST



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



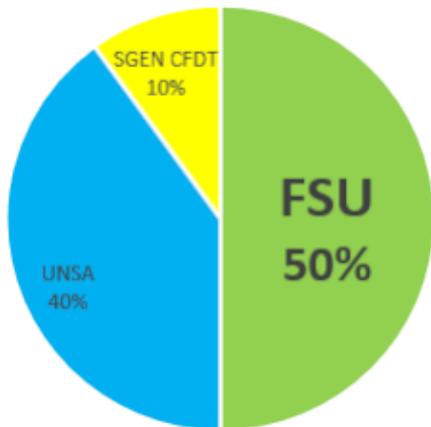
ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



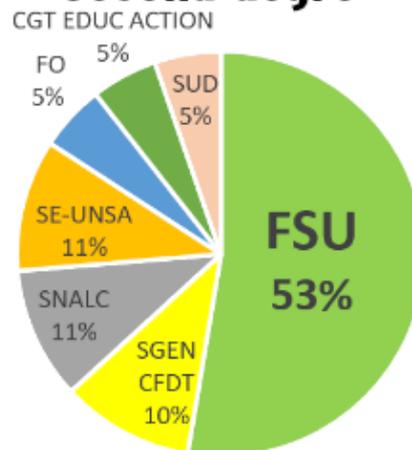
Résultats des élections professionnelles 2022 dans l'académie de Reims

La FSU était partie prenante de 4 scrutins académiques : le CSA, la CAPA 2nd degré, la CCP des AESH-AED et la CCP des contractuels enseignants, CPE et PsyEN.

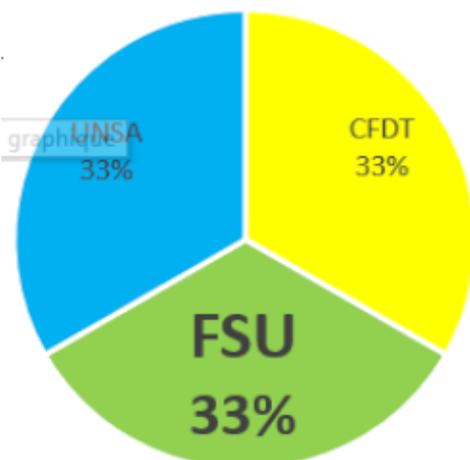
Répartition des sièges au CSA Académique



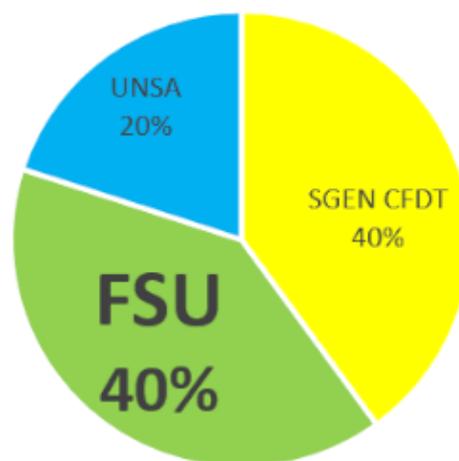
Répartition des sièges à la CAP Académique second degré



Répartition des sièges au CCP Académique des non titulaires d'enseignements et d'orientation



Répartition des sièges au CCP Académique des non titulaires de surveillance et d'accompagnement (AED AESH)



Répartition des sièges FSU à la CAPA du second degré

Représentants des personnels

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FSU	M. LEFORT Olivier professeur certifié Lycée P. Verlaine - Rethel	Mme BLIARD Grace professeure certifiée Université de Reims - Reims
FSU	Mme JOBERTIE Esther professeure certifiée Collège Brossolette - Reims	Mme MAHALAINE Soraya PSYEN DCIO au CIO Epernay - Epernay
FSU	Mme CIERZNIAK Nadine PEPS Lycée E. Herriot – Ste Savine	Mme MIGNON Pascale professeure certifiée Collège Colombey les Deux Eglises
FSU	M. DEVALLE Régis PLP LP St Exupéry – St Dizier	M. PREVOT Ludovic PLP Lycée B. Pascal – Saint-Dizier
FSU	M. BOURGEOIS Guy CPE LPO G. Brière - Reims	Mme ACCART Marie-Line professeure certifiée Collège La Brie Champenoise - Montmirail
FSU	Mme RAOUX Dominique professeure agrégée Lycée E. Bouchardon – Chaumont	Mme COUTANT Laurence CPE Collège les deux Vallées - Monthermé
FSU	M. LAMBERT Arnaud PEPS Collège L. Lagrange – Charleville-Mézières	M. GUENIN Olivier PEPS Collège La Source – Rilly la Montagne
FSU	Mme DELAHAYE Natacha PSYEN Ecole élémentaire les Provençaux - Reims	M. HANNIER Nicolas professeur agrégé Lycée F. Bazin – Charleville- Mézières
FSU	Mme FUSELIER Karine professeure certifiée Collège Bayard – Charleville-Mézières	Mme RANAIVOSON Myriam professeure certifiée /Collège P. Billa - Tinquieux
FSU	M. TREVET Rudy professeur agrégé Collège P. Brossolette – La Chapelle St Luc	M. PEDUZZI Maxime professeur agrégé Lycée F. Arago - Reims

Répartition des sièges FSU au CSAA REIMS

Fédération	Membres titulaires	Membres suppléants
FSU	Célia VOLLONDAT , professeure certifiée Lycée Franklin Roosevelt, Reims	Régis DEVALLE , PLP LP St Exupéry, St Dizier
	Maud DUCRET , professeure des écoles EPU Langres	Gaëlle CHABLE , PE EPU Georges Guingouin, Ste Savine
	Matthias CARPENTIER , professeur agrégé Collège Thibaud de Champagne, Fismes	Renaud ROUFFIGNAC , professeur certifié Clg Victor Duruy, Chalons en Champagne
	Christophe SCHMECHTIG , APAE LG P. Bayen, Chalons en Champagne	Fabrice LAMQUIN , PE EPU Tauxelle, Troyes
	Estelle BROUSMICHE , INFENES Clg Robert de Sorbon, Rethel	François BELLEIL , professeur certifié, LGT M. Chagall, Reims



Répartition des sièges FSU au FS-SST du CSAA REIMS

Fédération	Membres titulaires	Membres suppléants
FSU	Maud DUCRET , professeure des écoles EEPU Langres	Guy BOURGEOIS , CPE LPO G. Brière, Reims
	Matthias CARPENTIER , professeur agrégé Collège Thibaud de Champagne Fismes	Yannick LEFEBVRE , professeur certifié Collège Université Reims
	Christophe SCHMECHTIG , agent comptable Lycée P. Bayen, Chalons en Champagne	Ludovic PREVOT , DDFPT Lycée B. Pascal, Saint-Dizier
	Renaud ROUFFIGNAC , professeur certifié Collège V. Duruy, Chalons en Champagne	Jean-Claude RICHUILLEY , professeur certifié Collège H. Guillaumet, Mourmelon le Grand
	Fabrice LAMQUIN , professeur des écoles EEPU des Tauxelles, Troyes	Angéline VAILLON , professeure agrégée Lycée M. de Champagne, Troyes

Projet pour l'avenir de notre système de retraite

Le Gouvernement a présenté en janvier 2023 son **projet pour l'avenir du système de retraite français**.

Les principaux volets du projet

- L'**âge légal** à partir duquel il est possible de partir à la retraite sera **progressivement relevé** à compter du 1er septembre 2023, à raison de **trois mois par année de naissance**. Il sera ainsi fixé à 63 ans et 3 mois en 2027 à la fin du quinquennat, puis atteindra la cible de 64 ans en 2030.
- Pour bénéficier de sa retraite à taux plein, il faudra, dès 2027, avoir travaillé **43 ans**, durée de cotisation votée dans le cadre de la loi Touraine de 2014.
- Comme aujourd'hui, les **personnes partant à la retraite à 67 ans** bénéficieront toujours automatiquement d'une retraite à **taux plein**, c'est-à-dire **sans décote**, même si elles n'ont pas travaillé 43 ans.

Un projet de justice qui protège les personnes qui ont des carrières longues et difficiles

- Le dispositif de **carrières longues** sera adapté pour qu'aucune personne ayant commencé à travailler tôt ne soit obligée de travailler plus de 44 ans. Ceux qui ont commencé avant 16 ans pourront partir dès 58 ans ; entre 16 et 18 ans à partir 60 ans ; entre 18 et 20 ans à partir de 62 ans ;
- Comme aujourd'hui, les personnes en situation d'**invalidité** ou d'**inaptitude** pourront partir à 62 ans à taux plein, les travailleurs handicapés à compter de 55 ans ;
- Les salariés ayant subi un **accident du travail** ou une **maladie professionnelle** pourront sous conditions partir à la retraite 2 ans avant l'âge légal. Les conditions pour accéder à ce départ anticipé seront assouplies.

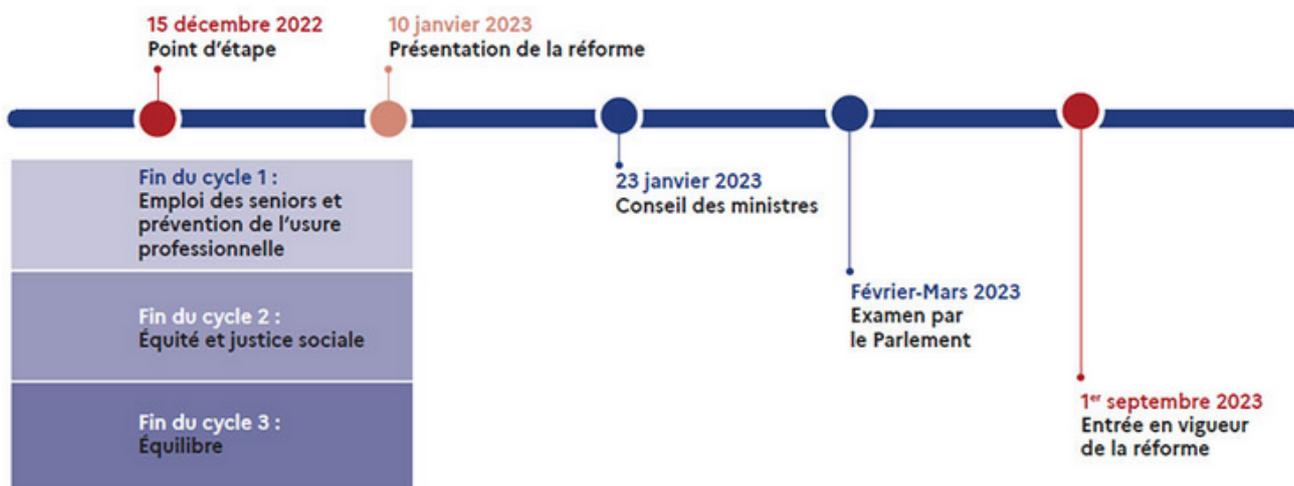
Pour les régimes spéciaux :

- La réforme actera l'extinction des principaux régimes spéciaux de retraite. Les nouveaux embauchés à la RATP, dans la branche industries électriques et gazières (EDF, etc.), à la Banque de France, les clercs de notaires et les membres du CESE seront affiliés au régime général pour la retraite.

Pour la fonction publique :

- La retraite progressive sera étendue afin d'accompagner les effets de la réforme et permettre un aménagement de fin de carrière dès 62 ans ;
- Les fonctionnaires en catégories actives et les militaires conserveront un droit à partir plus tôt compte tenu de leurs sujétions particulières de service public et d'exposition aux risques ;
- La durée de service et l'âge d'annulation de la décote seront inchangés ;
- Un fonds de prévention de l'usure professionnelle sera créé auprès de l'assurance maladie pour accompagner les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Calendrier de la réforme



- ▶ 15 décembre 2022 : Point d'étape ;
- ▶ 10 janvier 2023 : Présentation de la réforme ;
- ▶ 23 janvier 2023 : Conseil des ministres ;
- ▶ Février-mars 2023 : Examen par le Parlement ;
- ▶ 1^{er} septembre 2023 : Entrée en vigueur de la réforme.

RÉFORME DES RETRAITES
RETRAITÉES À 60 ANS : OUI !

MALTRAITÉES
JUSQU'À 64 ANS : NON !

ENGAGÉ-ES POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

U. F.S.U.

RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS LES GRANDES MANŒUVRES !

Carole Grandjean envisageait d'imposer sa réforme des lycées professionnels entièrement à la rentrée 2023 mais c'était sans compter sur la mobilisation des personnels. Son recul ne signifie cependant pas que la ministre déléguée ait renoncé.

Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement. Elle prévoit de détourner le dispositif CNR (Conseil national de la refondation de l'École appelé aussi « Faisons l'école ensemble ») pour

imposer des expérimentations sur les éléments socles de sa réforme : augmentation de la durée des stages, calibrage des filières aux besoins économiques locaux, détermination des horaires disciplinaires par établissement. En instrumentalisant le travail d'équipe des personnels en quête de financement pour des projets, Carole Grandjean piétine aussi les engagements du ministère de l'Éducation nationale qui avait annoncé que le projet de réforme des lycées professionnels était dissocié du CNR.

ALERTE SNUEP-FSU SNES-FSU SNEP-FSU SNETAP-FSU

Vérifiez auprès de vos directions si votre établissement est engagé dans le CNR (dans les débats « faisons l'école ensemble »). Si tel est le cas : contactez votre section locale FSU ; réunissez les personnels pour les avertir de cette manipulation par Carole Grandjean. S'engager dans des projets pour récupérer des moyens est une chose, entraîner son établissement dans un processus qui servira d'alibi à la mise en œuvre de la réforme contestée par les collègues en est une autre !

CALENDRIER DE LA RÉFORME

Décembre 2022

Janvier 2023

Février 2023

Mars 2023

Concertations Grandjean :

Quatre groupes de travail réunissant chefs d'entreprises, recteurs, branches professionnelles, certains syndicats, associations d'apprentis... "réfléchissent" à la mise en œuvre des éléments socle de la réforme (augmentation de la durée des stages, révision des cartes de formation en fonction des besoins des entreprises de proximité, grilles d'enseignement définies localement, demi-journée découverte des métiers au collège).

Recherche de lycées supports engagés dans le CNR pour détourner le dispositif et imposer les expérimentations.

Recherche de lycées supports pour les expérimentations.

- **du 9 au 15** : semaine de contrôle à l'Assemblée nationale : Carole Grandjean convoquée par les parlementaires pour expliquer sa réforme.

- **lundi 16** : fin des concertations Grandjean.

- **mardi 17** : ACTION SYNDICALE - GRÈVE ET MANIFESTATIONS pour nos salaires, pour nos métiers, pour nos lycées professionnels
- **Fin janvier** : les rapporteurs des 4 groupes de travail remettent leurs synthèses.

Recherche de lycées supports pour les expérimentations.

Carole Grandjean émet ses préconisations. Elle a annoncé les soumettre à l'avis des organisations syndicales.

Les syndicats de la FSU diffuseront les informations et leurs analyses aux personnels.

Arbitrage par le ministre de l'Éducation nationale des préconisations Grandjean.

Si dissensions entre les deux : arbitrage d'E. Borne et/ou d'E. Macron

Si les arbitrages maintiennent des éléments socles : modifications réglementaires qui s'appliqueront aussi aux lycées pros agricoles et maritimes.

Le projet de réforme des lycées professionnels, imposé de manière brutale ou plus insidieuse, reste un projet dévastateur pour l'avenir des jeunes et pour nos métiers.

La FSU appelle à une journée de grève le 17 janvier 2023 pour maintenir une pression collective forte et stopper cette réforme, pour des moyens dans le service public d'éducation, une véritable revalorisation de nos métiers et de nos salaires.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Échelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	120 3,40	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23	261 7,40				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	156 4,42	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44	339 9,61				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	18678 529,21	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86	40 584 1149,88				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	141 3,99	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50	306 8,67				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 24 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP ex-NT : 45 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €
La Réunion PLP ex-NT : 60 € CN : 129 € HC : 144 € CEx : 152 €
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française PLP ex-NT : 5370 CFP CN : 11457 CFP HC : 12888 CFP CEx : 13605 CFP

* Pour les retraités-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snupe.fr

Aix-Marseille Bruno BOURGINE Nicolas VOISIN SNUPE-FSU 12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille	Corse Sandrine TOULOUSE SNUPE-FSU Corse 228 lotissement Bevinco 20620 BIGUGLIA	La Réunion Charles LOPIN Résidence les Longanis Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde	Mayotte Ahmed MADHOINE Sabrina HASSANI SNUPE-FSU, 2 rue de la Paix (rond-point El-Farouk) 97600 Mamoudzou	Normandie Muniel BILLAUX, Jérôme DUBOIS, Paul LÉBOUC, Cyril MIRIANON SNUPE-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen	Polynésie Française Vanessa LO eps FAAFATUA BP 62341 98702 FAA CENTRE
Amiens Fabien MÉLANIE SNUPE-FSU 9 rue Eric Tabarly 02840 Arthes-sous-Laon	Créteil Abdelatif ATOUF Annie SCHEIDEL SNUPE-FSU Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Créteil	Lille Jacques ALEMANY SNUPE-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille	Montpellier Pascal MILLET SNUPE-FSU Enclous des Lys, bat B 585 rue d'Aiguelongue 34090 Montpellier	Nouvelle-Calédonie Aurélia VANHALLE SNUPE-FSU BP 58 98845 NOUMEA CEDEX	Reims Régis DEVALLÉ 18 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains
Besançon Virginie BOUVOT, Jérôme LENORMAND Maison des Syndicats SNUPE-FSU -4B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon	Dijon Philippe DUCHATEL 62 rue du Transvaal 21000 Dijon	Limoges Olivier MARATRAT Christophe TRISTAN SNUPE-FSU 24 bis rue de Nexon 87000 Limoges	Nancy-Metz Lorène TOUSSAINT SNUPE-FSU 51 rue de Metz 54000 Nancy	Orléans-Tours SNUPE-FSU 35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41008 BLOIS Cedex	Rennes Ronan OILLIC, Florence DRÉAN SNUPE-FSU 14 rue Papu 35000 Rennes
Bordeaux G. JOUSSEAUME SNUPE-FSU 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux	Grenoble B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUPE-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble	Lyon Séverine BRELOT SNUPE-FSU, salle 44 B. du travail Pl. Guichard 69003 Lyon	Nantes SNUPE-FSU Bourse du Travail 14 Place Imbach 49100 Angers	Paris Eric CAVATERRA Amir GHEBAÏ Roselyne MELLOUL SNUPE-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris	Strasbourg SNUPE-FSU 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg
Clermont-Ferrand Jean-Baptiste CHATRE Christophe FERREIRA SNUPE-FSU, Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand	Guyane Michel DJIVAS Benoît GENDRON SNUPE-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex	Martinique Christophe THEGAT SNUPE-FSU 41 avenue des Caneficiers 97200 Fort de France	Nice André RUGGIERO SNUPE-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon	Poitiers SNUPE-FSU 16 Av. du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex	Toulouse Cécile AMALRIC, Éric JALADE SNUPE-FSU 2 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse
					Versailles Rafikha BETTAYEB SNUPE-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris